

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/34/839
18 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Points 55 et 98 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution III (A/34/676/Add.1, par. 38), des projets de résolution I et II (A/34/676/Add.2, par. 67) et du projet de décision (A/34/676/Add.1, par. 39) recommandés par la Deuxième Commission

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

A. Projet de résolution III (A/34/676/Add.1)

1. A sa 84^{ème} séance, le 17 décembre 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/86 et Corr.1) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution III recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 38 de son rapport (A/34/676/Add.1). La recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présentée oralement par le Président du Comité.

2. Les observations et commentaires faits par les délégations lors de l'examen de la question par la Commission sont consignés dans le compte rendu analytique de la séance pertinente (A/C.5/34/SR.84).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution III recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 38 de son rapport (A/34/676/Add.1), il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 417 490 dollars pour 1980 au chapitre 4 du budget-programme de 1980-1981. Il faudrait également prévoir un crédit de 67 700 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), qui serait

compensé par une augmentation du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Les dépenses correspondantes au titre des services de conférence, d'un montant maximum de 160 250 dollars, seraient examinées dans le contexte de l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1980 qui serait présenté ultérieurement.

4. L'examen des crédits qui pourraient être nécessaires en 1981 serait reporté à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

B. Projet de résolution I (A/34/676/Add.2)

5. A ses 84^{ème} et 87^{ème} séances, les 17 et 18 décembre, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/73) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution I recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 67 de son rapport (A/34/676/Add.2), ainsi que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/34/7/Add.22 et Corr.1).

6. Les observations et commentaires faits par les délégations lors de l'examen de la question par la Commission sont consignés dans les comptes rendus analytiques des séances pertinentes (A/C.5/34/SR.84 et 87).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

7. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution I recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 67 de son rapport (A/34/676/Add.2), il faudrait ajuster comme suit les montants déjà approuvés en première lecture par la Cinquième Commission aux chapitres 6, 10, 11, 12, 13 et 14 du projet de budget-programme pour l'exercice 1980-1981 :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u> <u>Augmentation</u> <u>(diminution)</u>
Chapitre 6	(472 300)
Chapitre 10	123 300
Chapitre 11	85 900
Chapitre 12	104 700
Chapitre 13	92 400
Chapitre 14	86 900
Montant net du crédit supplémentaire à ouvrir au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981	<u>20 900</u>

8. Le représentant de l'Algérie a pris la parole pour expliquer sa position.

C. Projet de résolution II (A/34/676/Add.2)

9. A sa 82ème séance, le 14 décembre, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/92) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution II recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 67 de son rapport (A/34/676/Add.2). La recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présentée oralement par le Président du Comité.

10. Les observations et commentaires formulés lors de l'examen de la question par la Commission sont consignés dans le compte rendu analytique de la séance pertinente (A/C.5/34/SR.82).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

11. La Cinquième Commission, ayant examiné en particulier le paragraphe 5 de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/92), a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution II recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 67 de son rapport (A/34/676/Add.2), il n'y aurait pas à ouvrir de crédits supplémentaires. Les dépenses correspondantes au titre des services de conférence seraient examinées dans le contexte de l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1980 qui serait présenté ultérieurement durant la session en cours.

D. Projet de décision (A/34/676/Add.1)

12. A ses 85ème et 87ème séances, le 18 décembre, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné un état (présenté oralement par le représentant du Secrétaire général) des incidences administratives et financières du projet de décision recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 39 de son rapport (A/34/676/Add.1). La recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présentée oralement par le Président du Comité.

13. Les observations et commentaires faits par les délégations lors de l'examen de la question par la Commission sont consignés dans les comptes rendus analytiques des séances pertinentes (A/C.5/34/SR.85 et 87).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

14. Par 73 voix contre 11, avec 12 abstentions, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de décision recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 39 de son rapport (A/34/676/Add.1), il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 144 000 dollars pour 1980 au chapitre 4 du budget-programme de 1980-1981. Il a été procédé au vote enregistré et les voix se sont réparties comme suit :

/...

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Barbade, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Ethiopie, France, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haute-Volta, Inde, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Mali, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Ont voté contre : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Japon, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Portugal, Suède.

15. Ultérieurement, les représentants de l'Indonésie et de l'Oman ont déclaré que, s'ils avaient été présents lors du vote, ils auraient voté pour le projet de décision.

16. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Guinée et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont pris la parole pour expliquer leur vote.
